

Intervention Christine Louvel

suite à article paru dans la presse le samedi 28 septembre 2019

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Le journal de Saône et Loire de ce samedi 28 septembre 2019, titrait :

« Saint-Marcel : une mise au placard à 330 000 €, qui coûte très cher aux contribuables. »

Depuis votre élection, il y a plus de 5 ans, vous avez voulu être le donneur de leçons en matière de rigueur budgétaire.

330 000€, c'est lourd ! Et le journaliste avance : « peut-être plus de 500 000€ »

Qui gaspille l'argent des contribuables ? Qui endette la commune ?

Devant la gravité de la situation, le Conseil Municipal doit être informé !

Aussi, je demande à Monsieur le Maire de mettre aux voix, dès la minute présente, la proposition qui suit :

« Le Conseil Municipal de Saint-Marcel, réunit ce jour, lundi 30 septembre 2019, demande instamment à Monsieur le Maire, de bien vouloir, dès ce soir, expliquer et justifier sa décision de démettre de ses fonctions Monsieur Paul GALLAND, alors directeur général des services de la ville de Saint-Marcel, la conséquence en étant la condamnation de la ville de Saint-Marcel à une peine très lourde financièrement pour les contribuables. »

Je demande que mon intervention soit annexée au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de ce soir.

Je demande en outre, qu'il soit procédé à « un scrutin public », à savoir qu'à l'appel de son nom, dans l'ordre du tableau, chaque conseiller énonce à haute voix, « POUR » ou « CONTRE ». La délibération mentionnera le vote nominatif de chaque conseiller.

Réponse : Monsieur Le maire rejette la proposition de vote et refuse toute déclaration concernant l'article du JSL.